

# GUIDE EN LIGNE DU CANDIDAT

THEMES	UNE QUESTION ?	J'Y VAIS
INSCRIPTION	Comment m'inscrire à un examen ?	
	Comment vérifier ma confirmation d'inscription ?	
HANDICAP	Comment faire pour obtenir un aménagement d'épreuve si je présente un handicap ?	
EPREUVES	Quand et où passer mes épreuves en juin ?	
	Comment m'organiser pour le jour des épreuves ?	
FRAUDES AU BAC	Quel risque j'encours en cas de fraude ou de tentative de fraude au baccalauréat ?	
RESULTATS	Où consulter mes résultats ?	
RELEVES DE NOTES	Comment retirer mon relevé de notes et mon diplôme ?	
CONSERVATION DES DOCUMENTS D'EXAMEN	Quels documents d'examen conserver ?	
CONTACTS	Qui contacter en cas de besoin ?	

## COMMENT M'INSCRIRE A UN EXAMEN ?

La période d'inscription à un examen est fixée par arrêté du recteur d'académie. Passé ce délai, l'inscription à l'examen ne sera pas prise en compte.

Je m'inscris comme :

➤ **CANDIDAT SCOLAIRE** (scolarisé dans un établissement)

Mon inscription se fait obligatoirement dans mon établissement scolaire d'affectation.

➤ **CANDIDAT INDIVIDUEL**

Mon inscription se fait en ligne après lecture du guide et des informations indiquées.

- [Diplôme national du brevet](#)
- [Certificat de formation générale](#)
- [Certificat d'Aptitude Professionnelle](#)
- [Brevet d'Etudes Professionnelles](#)
- [Mentions Complémentaires](#)
- [Brevet professionnel](#)
- [Epreuves anticipées](#)
- [Baccalauréat général et technologique](#)
- [Baccalauréat professionnel](#)
- [Brevet de technicien supérieur](#)
- [Diplôme comptable](#)

## COMMENT VERIFIER MA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ?



### ATTENTION

- 1 / Après contrôle et en cas d'erreur, je modifie ma confirmation d'inscription **en ROUGE et je signe en rouge à côté de la modification.**
- 2 / L'envoi, après contrôle, de ma confirmation d'inscription signifie que mon inscription est définitive.  
Aucun changement ne sera accepté après la date de retour de la confirmation d'inscription.
- 3 / Je fais attention à la date à laquelle je dois renvoyer ma confirmation d'inscription – Passé ce délai, mon inscription est refusée.

### CE QUE JE DOIS CONTROLER

RUBRIQUES	JE CONTROLE	CONTROLÉ ✓
<b>IDENTITE</b>	les nom et prénom : mettre <b>impérativement ceux qui correspondent à la pièce d'identité</b> le lieu de naissance : préciser la ville et le département de naissance	<input type="checkbox"/>
COORDONNEES	l'adresse complète : n°, voie, résidence, entrée, bâtiment, code postal, ville, n° de téléphone, adresse électronique  Si changement d'adresse, l'indiquer à mon établissement ou au rectorat (service des examens)	<input type="checkbox"/>
HANDICAP	la mention : Oui ou Non	<input type="checkbox"/>
CATEGORIE DE CANDIDAT	la bonne catégorie : scolaire, individuel, autres....	<input type="checkbox"/>
FORME DE PASSAGE (globale ou progressive)	la forme de passage (pour les examens professionnels uniquement)	<input type="checkbox"/>
ACQUIS DONNANT DROIT A DISPENSES, BENEFICES, REPORTS	la présence de la copie du document justifiant les acquis (selon la réglementation de l'examen)	<input type="checkbox"/>
<b>SPECIALITE DE L'EXAMEN</b>	l'inscription à la bonne spécialité, aux bonnes épreuves et options	<input type="checkbox"/>
EPREUVES AUXQUELLES JE SUIS INSCRIT		<input type="checkbox"/>
<b>OPTIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES</b>		<input type="checkbox"/>
PIECES JUSTIFICATIVES	la présence des pièces justificatives.	<input type="checkbox"/>
COMMUNICATION DES RESULTATS AUX ORGANISMES DE PRESSE ET/OU AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	la conformité de la réponse à ma demande. Si je réponds « NON », mon résultat ne sera pas communiqué	<input type="checkbox"/>
 <b>SIGNATURE</b>	<b>que J'AI BIEN SIGNÉ MA CONFIRMATION D'INSCRIPTION</b> (si je suis mineur, mon représentant légal <b>doit aussi vérifier soigneusement chacun des points ci-dessus et signer</b> )	<input type="checkbox"/>

## COMMENT FAIRE POUR OBTENIR UN AMENAGEMENT D'EPREUVE SI JE PRESENTE UN HANDICAP ?

N°	Procédure	candidat scolaire	candidat individuel
1	Informations	Je prends contact avec mon établissement scolaire et avec lui seul.	Je consulte le site internet de l'académie de Bordeaux ( <a href="http://www.ac-bordeaux.fr/cid78615/amenagement-epreuves-pour-les-eleves-presentant-handicap.html">http://www.ac-bordeaux.fr/cid78615/amenagement-epreuves-pour-les-eleves-presentant-handicap.html</a> )
2	Constitution de mon dossier (formulaire accompagné des pièces justificatives)	Dès la rentrée scolaire et <u>au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen</u> , je complète avec précision le formulaire remis par mon établissement scolaire et je réunis les pièces justificatives (éléments médicaux et/ ou pédagogiques, PAP, PAI, PPS...) pouvant éclairer le médecin.	Dès la rentrée scolaire et <u>au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen</u> , je complète avec précision le formulaire téléchargé sur le site internet de l'académie de bordeaux et je réunis les pièces justificatives (éléments médicaux et/ ou pédagogiques, PAP, PAI, PPS...) pouvant éclairer le médecin.
3	Contrôle et dépôt de mon dossier	Je m'assure que j'ai joint toutes les pièces justificatives nécessaires, je date et signe mon formulaire puis je le dépose <u>avant la date limite d'inscription</u> auprès de mon établissement scolaire.	Je relis attentivement mon dossier. Je m'assure que j'ai joint toutes les pièces justificatives nécessaires. Je date et signe mon formulaire.
4	Transmission de mon dossier au médecin	Mon établissement scolaire transmet mon dossier au médecin désigné par la CDAPH.	Je transmets mon dossier <u>avant la date limite</u> au médecin désigné par la CDAPH du département dans lequel j'habite, à l'adresse figurant sur l'annexe du formulaire de demande.
5	Avis du médecin sur les aménagements demandés	Le médecin désigné émet un avis et le transmet au rectorat au service des examens	
6	Décision du Recteur sur les aménagements demandés	Le Recteur prend une décision au vu de l'avis du médecin et de la réglementation de l'examen	
7	Information de mon centre d'examen sur les aménagements accordés	Dès réception de ma convocation à l'examen, je prends contact avec le(s) centre(s) d'épreuve pour m'assurer de la mise en place de mes aménagements. A défaut, mes aménagements ne seront pas mis en œuvre dans les meilleures conditions. A chaque épreuve, je présente ma décision d'aménagement y compris pour les épreuves orales.	



**Je m'assure que les aménagements que je demande sont conformes à la réglementation de l'examen auquel je suis inscrit et qu'ils sont en cohérence avec ceux obtenus pendant ma scolarité.**

## QUAND ET OU PASSER MES EPREUVES EN JUIN ?

### 1 / Le calendrier des épreuves

[Diplôme national du brevet](#)  
[CAP](#) et [BEP](#)  
[Mentions complémentaires](#)  
[Brevet professionnel](#)

[Baccalauréats général et technologique](#)  
[Baccalauréat professionnel](#)  
[Brevet de technicien supérieur](#)  
[Diplômes comptables](#)  
[Diplômes de l'éducation spécialisée](#)

### 2 / La direction des examens et concours m'envoie une convocation

#### **Je suis scolarisé dans un établissement**

- Ma convocation est envoyée **dans mon établissement** **environ** 15 jours avant le début des épreuves
- Je conserve précieusement ma convocation et j'en fais une copie
- Le numéro d'inscription qui figure sur la convocation me permettra de consulter mes notes sur le site de l'académie

#### **Je suis candidat individuel**

- Ma convocation est envoyée **à mon domicile ou par mail** **environ** 10 jours avant le début des épreuves
- Je conserve précieusement ma convocation et j'en fais une copie
- Si je n'ai pas reçu de convocation, je dois contacter la direction des examens et concours par courrier électronique à : [ce.dec@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dec@ac-bordeaux.fr)



Pour certaines épreuves comme l'éducation physique et sportive ou les langues vivantes, **je peux être convoqué dans un autre département de l'académie ou dans une autre académie.**

## COMMENT M'ORGANISER LE JOUR DES EPREUVES ?

- 1 / Je n'oublie pas ma convocation, ma pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire), ma montre (non connectée), mes stylos.
- 2 / En cas d'aménagement d'épreuve, je n'oublie pas ma notification rectorale qui m'accorde l'aménagement d'épreuve.
- 3 / J'arrive au moins 30mn avant le début des épreuves
- 4 / J'anticipe les éventuelles difficultés liées aux transports comme les grèves, les embouteillages, une erreur de trajet...
- 5 / Si je suis en retard, je me présente immédiatement au chef de centre

### **Consignes à respecter lors de chaque épreuve :**

- 1 / Avant la distribution du sujet :
  - je remplis les entêtes des copies
  - j'écoute les consignes du surveillant et je range tout ce qu'il n'est pas permis de conserver pendant l'épreuve
- 2 / Dès que je suis en possession du sujet, je vérifie si :
  - la page de garde précise la nature de l'épreuve, la série, la spécialité et l'examen concerné
  - le sujet est complet et comporte bien le nombre de pages annoncé.
  - je peux utiliser une calculatrice, un dictionnaire ou tout matériel autorisé sur la page de garde du sujet
- 3 / Pendant les épreuves :
  - je respecte toutes les consignes relatives aux fraudes
- 4 / Avant de remettre ma copie, je m'assure que :
  - j'ai bien numéroté les pages de ma copie (exemple : 1/3, 2/3, 3/3).
  - tous les intercalaires, si nécessaire, sont joints à ma copie.

# QUEL RISQUE J'ENCOURS EN CAS DE FRAUDE OU DE TENTATIVE DE FRAUDE AU BACCALAUREAT ?

## INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

①

### Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(Circulaires n°2011-072 du 03 mai 2011, n°2002-063 du 20 mars 2002 et n°2012-059 du 3 avril 2012)

- 1/ Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2/ Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3/ Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4/ L'utilisation des téléphones portables, des montres connectées et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.
- 5/ Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6/ Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7/ En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8/ Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9/ Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

### Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1/ Le blâme.
- 2/ La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3/ L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4/ L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5/ Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire.
- 6/ Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



②

## AU BACCALAUREAT, SI JE FRAUDE, JE M'EXPOSE

N°	Etapes	Observations	Périodes
1	Le surveillant de salle ou l'interrogateur constate ma fraude ou tentative de fraude	Ma fraude est interrompue par le surveillant de salle (ou l'interrogateur) et je poursuis mon épreuve normalement (sauf en cas de substitution d'identité).  Le surveillant (ou l'interrogateur) rédige un procès-verbal de suspicion de fraude qu'il me fait lire à l'issue de l'épreuve. Ma signature atteste juste que j'en ai pris connaissance.	Pendant l'épreuve écrite, orale, pratique ou au cours de la correction
2	Mon dossier est transmis à la DEC	Le centre d'examen envoie immédiatement mon dossier à la direction des examens et concours (DEC) pour instruction. Mon dossier se compose : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du procès-verbal de suspicion de fraude ;</li> <li>• des éléments matériels constitutifs de la fraude (photocopie de la copie, antisèche, photo écran téléphone, etc.)</li> </ul>	Dès la fin de l'épreuve
3	La DEC présente mon dossier au Recteur	Le Recteur décide au vu des éléments : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de me poursuivre devant la commission de discipline</li> <li><i>ou</i></li> <li>• de ne pas me poursuivre.</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> semaine de juillet
4	Si je ne suis pas poursuivi	Je reçois une lettre recommandée à mon adresse personnelle.  Je peux alors obtenir les résultats de mon examen et m'inscrire dans un établissement public d'enseignement supérieur.	1 <sup>ère</sup> quinzaine du mois de juillet
5	Si je suis poursuivi	Je reçois une lettre recommandée à mon adresse personnelle pour me convoquer à la commission de discipline.  Ma convocation comporte l'énoncé des faits reprochés et m'informe que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• je peux consulter mon dossier ;</li> <li>• je peux présenter des observations (écrites ou orales) ;</li> <li>• je peux être assisté ou représenté.</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> quinzaine du mois de juillet
6	J'assiste à la commission de discipline	La séance de la commission de discipline, dont l'audience n'est pas publique, se déroule ainsi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• mon dossier ainsi que celui des autres fraudeurs sont étudiés ;</li> <li>• le Président énonce les faits et je peux présenter des observations orales ;</li> <li>• les membres de la commission me posent des questions (ou à mon conseil) afin d'établir la matérialité des faits et mon intention ou non de frauder ;</li> <li>• à la fin de l'audition, je prends (ou mon conseil) la parole pour présenter mes dernières observations orales avant de quitter la salle ;</li> <li>• je ne participe pas à la délibération de la commission et au résultat du vote à bulletin secret de la commission.</li> </ul>	Dernier jours du mois d'août
7	Je reçois la décision de la commission de discipline	A la suite de la réunion de la commission, je reçois la décision par écrit qui m'indique que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• je fais l'objet d'une relaxe ;</li> <li><i>ou</i></li> <li>• je reçois une sanction.</li> </ul>	Mi-septembre
8	Je suis relaxé	J'ai accès à mes notes et à mon livret scolaire le cas échéant et je peux m'inscrire dans un établissement public d'enseignement supérieur.	Mi-septembre
9	J'ai une sanction	La sanction prononcée à mon encontre est l'une des quatre sanctions prévues dans le décret n°2012-640 du 3 mai 2012.	Effet immédiat de la sanction et pour la durée inscrite sur la décision
10	Je peux contester la décision de la commission de discipline	Je peux contester la sanction prononcée par la commission de discipline en effectuant un recours de plein contentieux devant le tribunal administratif.	A partir de la communication de la décision et dans un délai de 2 mois

**Je consulte le décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n°2013- 469 du 5 juin 2013 relatifs à la procédure disciplinaire applicable aux candidats au baccalauréat.**  
**Je peux aussi consulter le mémento du candidat, en ligne, sur le site du rectorat de Bordeaux, rubrique examen et concours.**

## OU CONSULTER MES RESULTATS ?

Mes résultats (décision finale et notes) peuvent être consultés à l'adresse suivante :

[RESULTATS](#)

Rappel :

- 1 – Le résultat à l'examen est publié sur le site internet de l'académie.
- 2 – Aucun résultat à l'examen ne sera donné par téléphone.
- 3 – La consultation de mes notes nécessite la saisie de mon numéro d'inscription qui se trouve sur ma convocation.
- 4 – Une impression écran de ces notes n'a pas de caractère officiel. Pour m'inscrire dans un établissement scolaire ou universitaire, j'ai besoin d'un relevé de notes officiel. (voir page suivante).

## COMMENT RETIRER MON RELEVÉ DE NOTES ET MON DIPLOME ?

**1 /** Le relevé de notes est le document officiel en attendant la remise du diplôme. Celui du baccalauréat me permet de m'inscrire dans un établissement de l'enseignement supérieur.

**2 /** Les diplômes sont édités au début du mois d'octobre. Je ne peux **ni** les recevoir avant cette période **ni** les récupérer au rectorat.

Aucune demande concernant les relevés de notes ou les diplômes ne sera traitée par téléphone.

\*\*\*\*\*

Comment j'obtiens mon relevé de notes ou mon diplôme de la session ?

➤ <b>MON RELEVÉ DE NOTES</b>	<b>CANDIDAT SCOLAIRE</b>	<b>CANDIDAT INDIVIDUEL</b>
Diplôme national du brevet	Dans mon établissement	Envoyé à mon domicile ou par mail
Certificat de formation générale		
CAP – BEP – mentions complémentaires		
Brevet professionnel		
Baccalauréat professionnel		
Baccalauréat général	Dans le centre de délibération indiqué sur ma convocation	
Baccalauréat technologique	Envoyé à mon domicile	Envoyé à mon domicile
Brevet de technicien supérieur		
Diplôme comptable		

➤ <b>MON DIPLOME</b>	<b>CANDIDAT SCOLAIRE</b>	<b>CANDIDAT INDIVIDUEL</b>
Diplôme national du brevet	Dans mon établissement	Envoyé à mon domicile
Certificat de formation générale		
CAP – BEP – mentions complémentaires		
Brevet professionnel		
Baccalauréat professionnel		
Baccalauréat général		
Baccalauréat technologique		
Brevet de technicien supérieur	Envoyé à mon domicile	
Diplôme comptable		



**UN DIPLOME PERDU NE PEUT PAS ÊTRE RÉÉDITÉ  
SEULE UNE ATTESTATION DE REUSSITE PEUT ÊTRE DELIVRÉE**

**JE PENSE A FAIRE DES PHOTOCOPIES et/ou à numériser mon diplôme et mon relevé de notes.**

**Je ne remets jamais l'original de mon diplôme ou de mon relevé de notes.**

Pour les sessions antérieures, [cliquez-ici](#)

## QUELS DOCUMENTS D'EXAMEN CONSERVER ?

### JE DOIS CONSERVER :

- 1 - ma **confirmation d'inscription** jusqu'à la fin des épreuves
- 2 - ma **décision d'aménagement** d'épreuve jusqu'à l'obtention de mon diplôme
- 3 - ma **convocation à l'examen** jusqu'aux résultats. Le numéro d'inscription noté sur la convocation me permet de consulter mes notes.
- 4 - mon **relevé de notes** toute la vie.
- 5 - mon **diplôme** toute la vie.

## QUI CONTACTER EN CAS DE BESOIN ?

Candidat scolaire	Pendant la <b>période d'ouverture de mon établissement</b>	<b>Je contacte sans délai mon établissement.</b> En fonction du problème constaté, il prendra directement l'attache de la direction des examens et concours.
	Pendant la <b>période de fermeture de mon établissement</b>	J'utilise le formulaire « <a href="#">ma demande</a> » et je l' <b>envoie sans délai par mail</b> à <a href="mailto:ce.dec@ac-bordeaux.fr">ce.dec@ac-bordeaux.fr</a> .
Candidat individuel		Je complète l'imprimé « <a href="#">ma demande</a> » et je l' <b>envoie sans délai par mail</b> à <a href="mailto:ce.dec@ac-bordeaux.fr">ce.dec@ac-bordeaux.fr</a> .



Pour toute demande concernant la commission de discipline, écrire à [ce.dec3@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dec3@ac-bordeaux.fr)